

Le plan Vigipirate

Créé en 1978

2003 : création de 4 niveaux de vigilance

2014 : simplification du système avec 2 niveaux de vigilance

VIGIPIRATE Posture permanente de sécurité



- 1 Mesures d'inspection et de filtrage
- 2 Surveillance des lieux publics très fréquentés
- 3 Surveillance dans les transports
- 4 Inspections de certains trains
- 5 Contrôle des accès des sites institutionnels

Durée illimitée

Si hausse des menaces, des mesures plus contraignantes sont mises en place pour une durée limitée. On parle alors de **vigilance renforcée**.

VIGIPIRATE ALERTE ATTENTAT Menace imminente d'attentat



- 1 Mise en alerte des services de secours et des forces de l'ordre
- 2 Interdiction de stationnement devant les établissements scolaires
- 3 Cellules de crise dans les ministères et préfectures
- 4 Renforcement des contrôles de détection d'explosifs
- 5 Plus de militaires affectés à la surveillance
- 6 Renforcement des contrôles de personnes

Durée limitée

Source : ministère de l'Intérieur